Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 035-213501521-20260709-2026_200-DE

DCM DU 9 JUILLET 2026

Dossier suivi par :
Direction générale
direction.generale@ville-liffre.fr

DCM N° : *2026.200*

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le **9 juillet** à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni en salle du Conseil.

Date de convocation : 3 juillet 2026 - Date d'affichage : 13 juillet 2026
Nombre de conseillers en exercice : 29

23 Présents : Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Grégory PRENVEILLE, Yannick DANTON, Alain CLÉRY, Christophe GAUTIER, Alain PÉCHON, Ronan SALAÜN, Sébastien SIMONOT, Samuel GATTIER, Maxime LAUBENEAU, Valentin LEMIÈRE, Eliaz CRÉTÉ - - POHARDY et Mesdames Anne-Laure OULED- SGHAÏER, Maud LANGLAIS ELLEOUET, Elsa RUCKERT, Claire BRIDEL, Laurence BLOUIN DUFFÉE, Gwénaël DUMONT, Claire SIMONET, Awena KERLOC'H, Karen CHESNAIS-GIRARD, Julie AUBAUD et Merlene DESILES.

6 excusés : Messieurs Jacques BELLONCLE, Patrice RUBERTI, Loïg CHESNAIS-GIRARD, et Mesdames Chantal FRANCANNET, Anne BOUCARD, Ingrid BIRÉE.

6 pouvoirs : Messieurs Jacques BELLONCLE (qui a donné pouvoir à Claire BRIDEL), Patrice RUBERTI (qui a donné pouvoir à Anne-Laure OULED-SGHAÏER), Loïg CHESNAIS-GIRARD (qui a donné pouvoir à Guillaume BÉGUÉ), et Mesdames Chantal FRANCANNET (qui a donné pouvoir à Laurence BLOUIN DUFFÉE), Anne BOUCARD (qui a donné pouvoir à Gwénaël DUMONT) et Ingrid BIRÉE (qui a donné pouvoir à Awena KERLOC'H).

Secrétaire de séance : Eliaz CRÉTÉ - - POHARDY

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 035-213501521-20260709-2026_200-DE

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA REGION BRETAGNE ET LA VILLE DE LIFFRE RELATIVE A LA CAMPAGNE DE SENSIBILISATION A LA LANGUE GALLESE 2026

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2129 ;

VU l'avis du bureau municipal du 15 juin 2026 ;

CONSIDÉRANT l'adhésion de la ville de Liffré à la charte du « du Galo, dam Yan, Dam Vèr ! » ;

Laurence BLOUIN DUFFÉE, Conseillère déléguée en charge des Langues régionales et des Mineurs non accompagnés, informe l'assemblée qu'au vu des résultats de l'enquête 2024 et notamment les 51% de personnes qui ne savent pas ce qu'est le gallo ou le patois, il semble aujourd'hui indispensable de poursuivre le travail de sensibilisation à la langue gallèse engagée en 2023 avec toujours un triple objectif :

- Rappeler l'intérêt du gallo en Bretagne,
- Permettre une appropriation ou une réappropriation du gallo par les bretonnes et les bretons,
- Consolider aussi l'attachement émotionnel que le gallo peut susciter.

Les résultats convaincants des campagnes passées incitent la Région à programmer une nouvelle initiative en 2026

De la même manière que pour les éditions précédentes, afin de renforcer et d'élargir la diffusion de cette campagne, la Région souhaite associer à cette démarche des collectivités territoriales volontaires à travers l'instauration d'un partenariat avec chacune d'entre elles.

Cette campagne sera déployée à partir d'octobre sur l'ensemble du réseau d'affichage TER, sur un affichage urbain, sur les réseaux sociaux Facebook, Instagram et Snapchat ainsi que sur des bannières mobiles

Afin de renforcer et d'élargir la diffusion de cette campagne, la Région souhaite associer à cette démarche des collectivités territoriales à travers un partenariat financier en contrepartie de l'apposition sur les supports de campagne du logo et du nom de ces partenaires.

Le Bureau municipal, dans le cadre de sa politique de promotion des langues régionales, s'est prononcé pour une participation d'un montant de 500 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE les termes de la convention 2026 pour la promotion de la langue gallèse ;
- EMET un avis favorable pour une participation conventionnelle de 500€ ;

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 035-213501521-20260709-2026_200-DE

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

A Liffré,
Le Maire
Guillaume BÉGUÉ



Hôtel de ville
Rue de Fougères
35340 LIFFRE

02 99 68 31 45
contact@ville-liffre.fr

www.ville-liffre.fr